



Garde a vue pour vol en reunion

Par **sandrine**, le **05/03/2010** à **00:13**

Bonjour,
mon ami est en sursis pour 1 ans, il c'est fait arreter pour vol en reunion je ne sais pas ce qui
c'est passé on ne veut rien me dire
il a un casier judiciaire pour escroquerie et stupefiant
il est en garde a vue depuis 32h
est ce que le sursis va tomber est ce qu'il risque un an ferme en plus de la peine encourue
pour le vol en reunion alors q'il na jamais fait ca auparavant
je n'ai pas eu le droit d'avoir le nom de l'avocat commis d'office qui la vu le policier n'ont pas
voulu me le donner
merci de votre reponse meme si je sais que cela reste vague

sandrine